



Mairie de Prompsat  
1 rue du Peyroux  
63200 PROMPSAT  
04-73-63-32-83  
[mairie.prompsat@wanadoo.fr](mailto:mairie.prompsat@wanadoo.fr)  
<https://www.prompsat.fr>

Ref V2024-25

**ARRETE TEMPORAIRE**  
**Portant réglementation sur la chasse**  
**Dans les domaines viticoles sur la commune de PROMPSAT**

-----

Le Maire de la Commune de PROMPSAT,

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
  
- Considérant que les vendanges sont terminées sur le territoire de la commune de Prompsat et que l'exercice de la chasse ne présente plus de danger pour les récoltes,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La chasse dans les vignes et aux abords immédiats est autorisée à compter du Dimanche 6 Octobre 2024 à 8 heures

**ARTICLE 2**

Cet arrêté sera affiché dans les grilles municipales.

Fait à Prompsat, le vendredi 6 octobre 2023

Le Maire

  
Roland MARTIN



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans les deux mois à compter de sa notification.